

2023/2024 NOUVEAU CAP !

**BAC JAUNE
& REDEVANCE
INCITATIVE**



2023/24

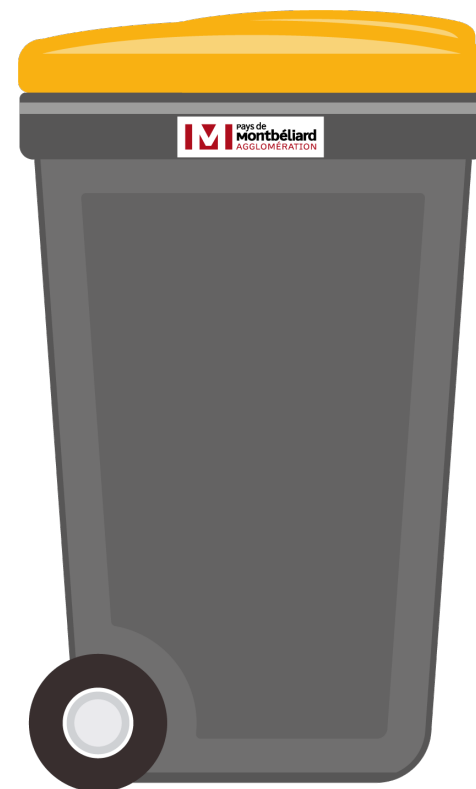
DU CHANGEMENT POUR VOS DÉCHETS !

À partir de janvier 2023

LE TRI PLUS PERFORMANT AVEC LE BAC JAUNE

Bac jaune dans la majorité des foyers sauf certains secteurs denses qui continueront à utiliser les points recyclage.

- ✓ **Le tri plus** facile pour les habitants, les moins mobiles et les familles nombreuses ;
- ✓ Moins de déchets dans le bac d'ordures ménagères = **maîtriser la REOMI.**



2023/24

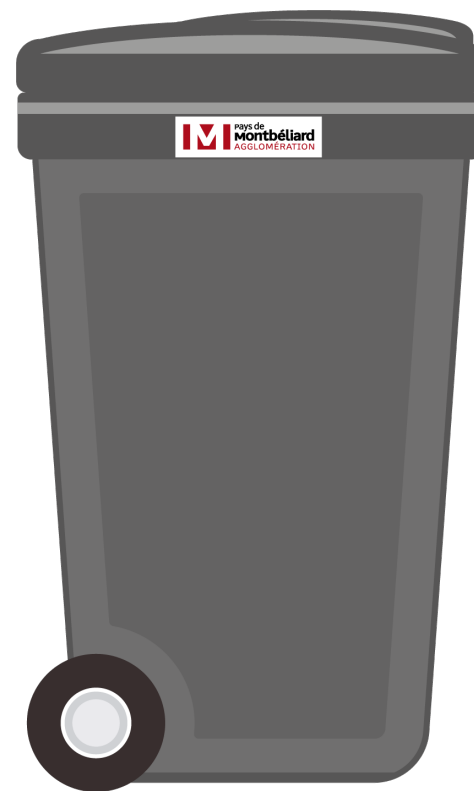
DU CHANGEMENT POUR VOS DÉCHETS !

À compter du 1^{er} janvier 2024

LE PAIEMENT EN FONCTION DE VOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS

Redevance d'Enlèvement des Ordures
Ménagères Incitative (REOMI),
mode de financement unique.

- ✓ **Plus juste** : calcul en fonction de votre production réelle de déchets ;
- ✓ **Plus transparente** : critères lisibles avec prochainement le suivi de votre production ;
- ✓ **Plus responsable** : vos déchets = maîtriser le coût du service et diminuer son impact environnemental.



2023 année de transition = facture indicative

2023/24

DU CHANGEMENT POUR VOS DÉCHETS !

QUE DEVIENNENT LES POINTS RECYCLAGE ?

- ✓ Ils resteront opérationnels pour le dépôt du verre et des biodéchets ;
- ✓ Une partie continuera à accepter les autres déchets recyclables = zones d'habitation denses qui ne pourront être équipées du bac jaune.



2023/24 DU CHANGEMENT POUR VOS DÉCHETS !

L'ÉVOLUTION DES FRÉQUENCES DE COLLECTES

Le principe : remplacement d'une collecte d'OM par une collecte de bac jaune.

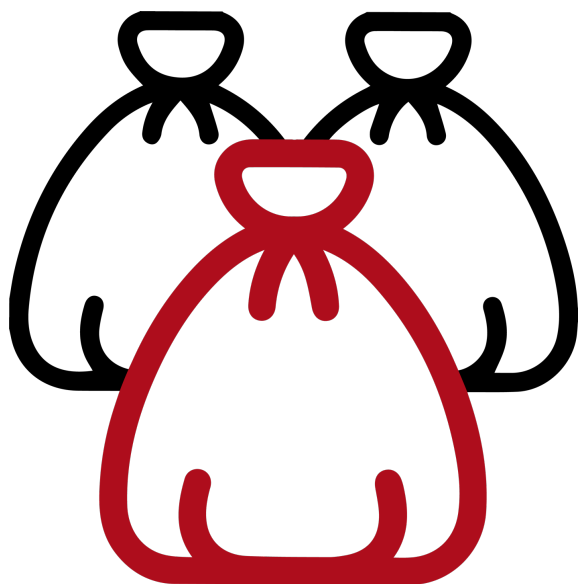
Dans la plupart des cas, bac jaune et bac d'OM collectés en alternance = un passage du camion-benne tous les 15 jours pour les OM (hors zones d'habitat dense).



LA REDEVANCE INCITATIVE (REOMI)

FONCTIONNEMENT

Pour les bacs individuels d'ordures ménagères



MON BAC ADAPTÉ À MA PRODUCTION DE DÉCHETS

Suite à la campagne de recensement et d'adaptation des bacs à ordures ménagères menée l'an dernier, une partie de ceux-ci sera renouvelée d'ici fin 2022 pour s'adapter aux usages, selon la grille de dotation définie. Également les bacs en mauvais état de fonctionnement ou ne pouvant pas être identifiés seront remplacés.

À partir de novembre 2023 et sur constatation des levées effectuées durant l'année de transition, possibilité de demander l'adaptation de mon bac d'OM pour un volume plus petit.

LA REDEVANCE INCITATIVE (REOMI)

FONCTIONNEMENT

Pour les bacs individuels d'ordures ménagères



MON BAC RECONNU À CHAQUE LEVÉE

Bac OM avec système d'identification.
Levée comptabilisée seulement
si présentation à la collecte.

*Si votre bac n'a pas été recensé,
téléphonez au 03 81 31 84 99.*

LA REDEVANCE INCITATIVE (REOMI)

FONCTIONNEMENT

Pour les bacs individuels d'ordures ménagères



MA TARIFICATION À L'USAGE

COMME POUR L'EAU,
LE GAZ, L'ÉLECTRICITÉ

Part fixe comprenant 12 levées par an
(pour les résidences principales),
part variable pour chaque levée
supplémentaire.

Calcul à la levée et non à la pesée.
Maintien des tarifs votés le 10/03/2022
malgré l'inflation.

LA REDEVANCE INCITATIVE (REOMI)

FONCTIONNEMENT

Pour les bacs individuels d'ordures ménagères



MON RÈGLEMENT FACILITÉ

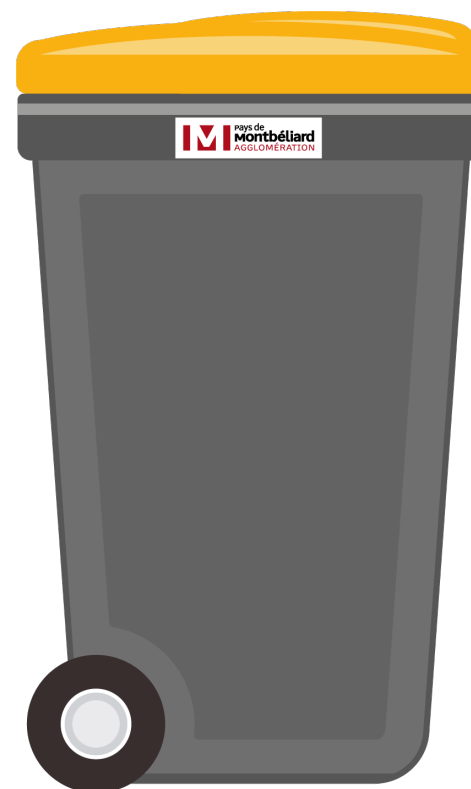
En ligne, en chèque ou en TIP
à réception de la facture.
Règlement en 2 factures chaque
année et de manière automatique
si souhaité.

LA REDEVANCE INCITATIVE (REOMI)

LE BAC JAUNE SANS MODÉRATION !

Le coût des bacs jaunes est intégré dans les montants facturés au titre de la grille tarifaire. Toutefois, la facturation REOMI est uniquement établie par rapport au nombre de levées des bacs d'OM.

Présentation aussi fréquemment que possible (2 fois par mois).



QUI EST CONCERNÉ ?

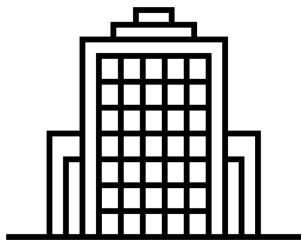
Particuliers, professionnels et administrations, tous les producteurs de déchets à partir de 2024

2023 année de transition = facture indicative



Vous habitez une maison ou un appartement

- Bac individuel : vous recevrez une facture de PMA ;
- Bac commun dans habitat collectif : c'est votre bailleur ou votre syndic qui reçoit la facture émise par PMA, il la répercute dans vos charges selon le mode de répartition décidé ;
- Point de regroupement : vous recevrez une facture de PMA, chacun de vos dépôts comptabilisé au moyen d'un badge nominatif ouvrant le tambour du bac ;
- Point enterré des zones denses : le bailleur ou le syndic sera facturé par PMA qui sera en charge de la répartition aux occupants.



Vous êtes un professionnel

- Entreprises, commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs et administrations ;
- Bac individuel : vous recevrez une facture de PMA.

LA REDEVANCE INCITATIVE (REOMI)

GRILLE TARIFAIRE (VOTÉE PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 10 MARS 2022)

J'habite une maison ou un appartement

CAS N°1 J'AI UN BAC INDIVIDUEL POUR MES ORDURES MÉNAGÈRES

→ Coût facturé par Pays de Montbéliard Agglomération **au foyer**

	BAC 80 L	BAC 120 L	BAC 240 L	BAC 360 L	BAC 770 L
	volume pour 1 pers.	volume pour 2 à 3 pers.	volume pour 4 à 5 pers.	volume pour 6 pers. et plus	cas particuliers
PART FIXE * Abonnement d'accès au service + forfait 12 levées / an	113,08 €	152,12 €	258,30 €	316,09 €	636,22 €
PART VARIABLE Tarif de la levée supplémentaire hors forfait (à partir de la 13 ^e levée)	3,60 €	5,40 €	9,72 €	12,96 €	27,72 €

(*) La part fixe comprend l'ensemble des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets (ordures ménagères, déchets recyclables ; biodéchets, déchèteries, ...).

(**) Chaque foyer disposera d'un badge individuel, permettant l'ouverture du tambour.

LA REDEVANCE INCITATIVE (REOMI)

GRILLE TARIFAIRE (VOTÉE PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 10 MARS 2022)

J'habite une maison ou un appartement

CAS N°2 J'UTILISE UN POINT DE REGROUPEMENT POUR MES ORDURES MÉNAGÈRES

→ Coût facturé par Pays de Montbéliard Agglomération **au foyer**

	1 PERS.	2 À 3 PERS.	4 À 5 PERS.	6 PERS. ET PLUS
PART FIXE * Abonnement d'accès au service + forfait ouvertures **	113,08 € avec 32 ouvertures / an incluses	152,12 € avec 48 ouvertures / an incluses	258,30 € avec 96 ouvertures / an incluses	316,09 € avec 144 ouvertures / an incluses
PART VARIABLE Tarif de l'ouverture supplémentaire hors forfait **	1,20 € à partir de la 33 ^e ouverture	1,20 € à partir de la 49 ^e ouverture	1,20 € à partir de la 97 ^e ouverture	1,20 € à partir de la 145 ^e ouverture

(*) La part fixe comprend l'ensemble des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets (ordures ménagères, déchets recyclables ; biodéchets, déchèteries, ...).

(**) Chaque foyer disposera d'un badge individuel, permettant l'ouverture du tambour.

LA REDEVANCE INCITATIVE (REOMI)

GRILLE TARIFAIRE (VOTÉE PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 10 MARS 2022)

J'habite une maison ou un appartement

CAS N°3 J'UTILISE UN BAC COMMUN EN HABITAT COLLECTIF POUR MES ORDURES MÉNAGÈRES

→ Coût facturé par Pays de Montbéliard Agglomération au bailleur ou syndic qui se charge de la répartition de la facturation entre les foyers

	BAC 240 LITRES	BAC 360 LITRES	BAC 770 LITRES
PART FIXE * Abonnement d'accès au service + forfait 12 levées / an	258,30 €	316,09 €	636,22 €
PART VARIABLE Tarif de la levée supplémentaire hors forfait (à partir de la 13 ^e levée)	9,72 €	12,96 €	27,72 €

(*) La part fixe comprend l'ensemble des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets (ordures ménagères, déchets recyclables ; biodéchets, déchèteries, ...).

(**) Chaque foyer disposera d'un badge individuel, permettant l'ouverture du tambour.

LA REDEVANCE INCITATIVE (REOMI)

GRILLE TARIFAIRE (VOTÉE PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 10 MARS 2022)

Je suis propriétaire d'une résidence secondaire

CAS N°1 J'AI UN BAC INDIVIDUEL POUR MES ORDURES MÉNAGÈRES

→ Coût facturé par Pays de Montbéliard Agglomération au propriétaire

	BAC 80 L	BAC 120 L	BAC 240 L	BAC 360 L	BAC 770 L
	volume pour 1 pers.	volume pour 2 à 3 pers.	volume pour 4 à 5 pers.	volume pour 6 pers. et plus	cas particuliers
PART FIXE * Abonnement d'accès au service + forfait 6 levées / an	94,84 €	124,76 €	209,05 €	250,42 €	495,77€
PART VARIABLE Tarif de la levée supplémentaire hors forfait (à partir de la 7 ^e levée)	3,60 €	5,40 €	9,72 €	12,96 €	27,72 €

(*) La part fixe comprend l'ensemble des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets (ordures ménagères, déchets recyclables ; biodéchets, déchèteries, ...).

(**) Chaque foyer disposera d'un badge individuel, permettant l'ouverture du tambour.

LA REDEVANCE INCITATIVE (REOMI)

GRILLE TARIFAIRE (VOTÉE PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 10 MARS 2022)

Je suis propriétaire d'une résidence secondaire

CAS N°2 J'UTILISE UN POINT DE GROUPEMENT POUR MES ORDURES MÉNAGÈRES

→ Coût facturé par Pays de Montbéliard Agglomération **au propriétaire**

	1 PERS.	2 À 3 PERS.	4 À 5 PERS.	6 PERS. ET PLUS
PART FIXE * Abonnement d'accès au service + forfait ouvertures **	94,84 € avec 16 ouvertures / an incluses	124,76 € avec 24 ouvertures / an incluses	209,05 € avec 48 ouvertures / an incluses	250,42 € avec 72 ouvertures / an incluses
PART VARIABLE Tarif de l'ouverture supplémentaire hors forfait **	1,20 € à partir de la 17 ^e ouverture	1,20 € à partir de la 25 ^e ouverture	1,20 € à partir de la 49 ^e ouverture	1,20 € à partir de la 73 ^e ouverture

(*) La part fixe comprend l'ensemble des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets (ordures ménagères, déchets recyclables ; biodéchets, déchèteries, ...).

(**) Chaque foyer disposera d'un badge individuel, permettant l'ouverture du tambour.

LA REDEVANCE INCITATIVE (REOMI)

GRILLE TARIFAIRE (VOTÉE PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 10 MARS 2022)

Je suis un professionnel

J'AI UN BAC INDIVIDUEL POUR MES ORDURES MÉNAGÈRES ASSIMILÉES

→ Coût facturé par Pays de Montbéliard Agglomération **aux professionnels** : agriculteurs, entreprises, artisans, commerçants, professions libérales, administrations (autres que les communes et la communauté d'agglomération *******), **uniquement pour les ordures ménagères assimilées** (ne concerne pas les déchets spécifiques liés à l'activité du professionnel) en fonction d'une grille de dotation restant à définir

	BAC 80 L	BAC 120 L	BAC 240 L	BAC 360 L	BAC 770 L
PART FIXE * Abonnement d'accès au service + forfait 12 levées / an	113,08 €	152,12 €	258,30 €	316,09 €	636,22 €
PART VARIABLE Tarif de la levée supplémentaire hors forfait (à partir de la 13 ^e levée)	3,60 €	5,40 €	9,72 €	12,96 €	27,72 €

(*) La part fixe comprend l'ensemble des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets (ordures ménagères, déchets recyclables, biodéchets, déchèteries...).

(**) Chaque foyer disposera d'un badge individuel, permettant l'ouverture du tambour.

(***) Cas particulier des communes et de la communauté d'agglomération : une seule part fixe correspondant à un bac dont la dimension sera définie avec les Maires concernés puis paiement des levées supplémentaires de chaque bac.

PMA À VOS CÔTÉS

MODERNISATION

amélioration du service

- Le bac jaune, une première pour beaucoup ;
- Toutes les communes dotées en biobornes d'ici fin 2023 en complément du compostage ;
- Plan de modernisation des déchèteries ;
- Démarches en ligne sur agglo-montbeliard.fr

RESPONSABILISATION

incitation à réduire les déchets

- Chacun paie en fonction de la quantité de déchets qu'il produit et présente à la collecte ;
- Financement du coût collecte et traitement partagé par tous.

HARMONISATION

pratiques communes sur tout le territoire

- Dans le prolongement des 11 communes qui l'appliquent déjà avec des résultats positifs ;
- Collecte des encombrants généralisée à toutes les communes : 2 fois par an, service payant à partir de 2024.

VOUS NE PAYEZ RIEN DE PLUS EN 2023 = ANNÉE DE TRANSITION

EN 2023, LE MODE DE FINANCEMENT EXISTANT DANS VOTRE COMMUNE EST MAINTENU.

UNE FACTURE INDICATIVE, QUI NE SERA PAS À RÉGLER, VOUS SERA ADRESSÉE D'ICI FIN 2023.

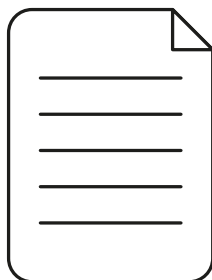
- ✓ Établie sur les premières levées de votre bac d'OM ;
- ✓ Estimation de votre future REOMI.



Testez le simulateur de REOMI sur agglo-montbeliard.fr

LA COMMUNICATION

DURANT LA PÉRIODE DE DISTRIBUTION DES BACS JAUNES, UNE INFORMATION CLAIRE ET COMPLÈTE DES USAGERS EST PRÉVUE :



Lettre du Président



Livret d'informations

LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERS INCITATIVE

CAS N°1 - J'habite une maison ou un appartement

	BAC 20L	BAC 40L	BAC 60L	BAC 80L	BAC 110L
POINT FIXE	110,00 €	100,10 €	200,20 €	300,30 €	400,40 €
POINT VARIABLE	3,00 €	6,00 €	9,00 €	12,00 €	15,00 €

CAS N°2 - J'utilise un point de regroupement pour mes ordures ménagères

	2 à 3 BACS	4 à 5 BACS	6 à 7 BACS
POINT FIXE	110,00 €	100,10 €	100,10 €
POINT VARIABLE	3,00 €	6,00 €	9,00 €

CAS N°3 - J'utilise un bac commun en habitat collectif pour mes ordures ménagères

	BAC 110L	BAC 110L	BAC 110L
POINT FIXE	200,00 €	150,00 €	100,00 €
POINT VARIABLE	9,00 €	12,00 €	15,00 €

Grille tarifaire



Mémo tri

LA COMMUNICATION

**SUIVEZ NOS INFORMATIONS
SUR NOTRE SITE INTERNET,
NOS RÉSEAUX SOCIAUX ET
LA REVUE MONAGGLO :**

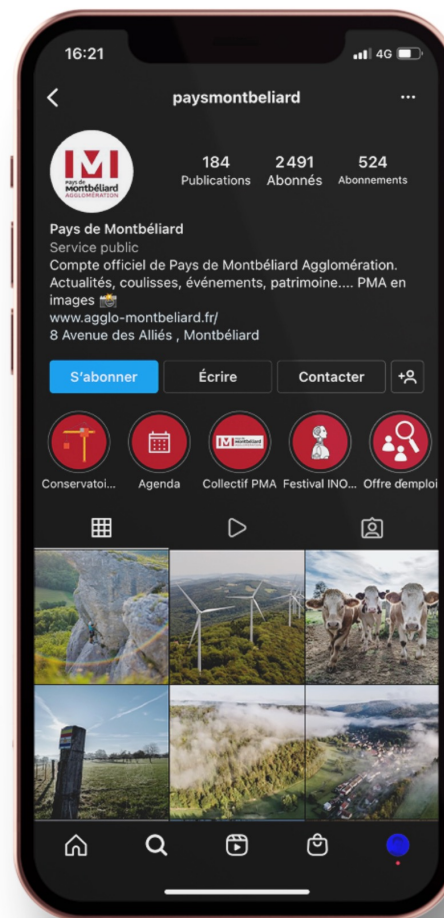


SUIVEZ-NOUS

agglo-montbeliard.fr



*Nos conseillers tri-compostage
assurent la sensibilisation
de terrain.*



LA COMMUNICATION

› **POUR TOUTES QUESTIONS,
CONSULTEZ LE SITE :**



AGGLO-MONTBELIARD.FR
**> RUBRIQUE DÉCHETS / REDEVANCE ENLÈVEMENT
ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE**

Parcourez la Foire aux Questions

- Des réponses claires à toutes les questions que vous vous posez ;
- Une actualisation en continu par nos équipes avec nos remontées de terrain.

Testez le simulateur de REOMI

APPELEZ-NOUS AU



03 81 31 84 99

PMA, Direction collectes
des déchets

PLUS DE SERVICES, MOINS DE DÉCHETS !

